

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Commune de Fuveau - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement - 2017/2019 - Tranche 2018 et transfert des compétences eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'acter la modification du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 avec la commune de Fuveau, ramenant la subvention globale à 5 999 433 € sur une dépense subventionnable totale de 10 908 060 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport, suite aux transferts de la compétence "eau potable et assainissement " au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- d'allouer à la commune de Fuveau, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 2 749 169 € pour la tranche 2018 du programme pluriannuel 2017/2019, sur une dépense subventionnable de 4 998 488 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'acter le transfert de subventions allouées à la commune de Fuveau pour la tranche 2018 au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour la réalisation des programmes de travaux sur les réseaux d'eau pluviale pour un montant global de 273 042 € soit une dépense subventionnable totale de 496 440 € HT, conformément à l'annexe 2 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les bénéficiaires les avenants au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**